

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 16 Octobre 2015
Convocation du 8 Octobre 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Dubourdieu Leslie, Lafitte Frédéric, Frechiami François, Castets Joël, Schlegel Loïc, Lecomte Christelle, Cain Marie-Dominique.

Absents : Bresson Jacques, Mirambet Sébastien, Bazas Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Sandrine Martin.

M. le Maire demande au conseil municipal s'il accepte d'inscrire à l'ordre du jour et de délibérer sur le dossier n° 15 : dépôt de l'Agenda l'Accessibilité Programmée. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Compte rendu du 4 septembre : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération : Choix du bureau d'étude pour la révision et l'élaboration du PLU des communes de Cocumont, Marcellus, Montpouillan et Samazan.

M. le Maire rappelle au conseil que les communes de Cocumont, Marcellus, Montpouillan, Samazan et Meilhan sur Garonne ont décidé de se regrouper pour le choix du bureau d'étude pour l'élaboration et la révision du PLU.

Suite à l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre dernier, M. le Maire fait part du rapport d'analyse des offres. Trois bureaux d'étude ont candidaté : URBA DOC : 175 700 €, G2C : 183 640 €, ECR : 211 610 €.

Après analyse des offres la commission a retenue le bureau d'étude URBA DOC pour un montant total de 175 700 € pour les 5 collectivités. Le montant pour la commune de Marcellus revient à 44 375 €.

M. le Maire demande aux membres présents de voter pour entériner ce choix. Pour : 9, abstention : 1, contre : 0.

A l'unanimité le conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres et désigne URBA DOC comme bureau d'étude pour l'élaboration du PLU.

Il s'avère que la secrétaire de la commission d'appel d'offres nous a prévenu lundi soir que le marché n'était pas valide car il dépasse les 207 000 € H.T. Dans l'attente de la suite qui sera apporté à ce dossier la présente délibération est annulée et reportée.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 44 : Fixation des critères de base pour les entretiens professionnels du personnel.

M. le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 l'entretien professionnel du personnel remplace les notations annuelles. A cette fin le centre de gestion a établi une liste de critères de base soit : les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer les fonctions d'un niveau supérieur.

Le comité technique ayant rendu un avis favorable sur ces critères, la collectivité doit délibérer pour fixer ces critères d'évaluation.

Le conseil municipal décide d'adopter les critères tels que établis par le centre de gestion.

III – Dossier n° 3 : Délibération n° 45 : Remboursement par Groupama des bris de glace aux salles communales.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la déclaration de sinistre bris de glace aux salles communales, l'assureur Groupama a envoyé un remboursement de 1 538,21 €, représentant le montant total de la facture émise.

Le conseil municipal accepte ce remboursement.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 46 : Demande de subvention au Conseil Général pour l'éclairage du terrain d'entraînement n°2 et une extension de l'éclairage au terrain d'entraînement n° 3.

Jean-Luc Montillaud prend la parole. Il présente les devis établis par le SDEE 47 à savoir :

Pour le terrain d'entraînement n° 2 : 5 300 ,82 TTC soit une participation de la commune de 3 313,01 €

Pour le terrain d'entraînement n° 3 : 61 911,72 TTC soit une participation de la commune de 38 694,83 €.

La participation de la commune est de 42 007,84 € au total.

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour ces travaux.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 47 : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage du terrain d'entraînement n° 2 et une extension de l'éclairage au terrain d'entraînement n° 3.

Le conseil municipal décide de solliciter également la FFF pour ces travaux.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 48 : Approbation des conventions de servitude entre la commune et le SDEE 47.

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier provenant du SDEE 47 concernant les convention de servitudes nécessaires lors de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et/ou d'éclairage public. Il est demandé aux conseils municipaux de donner pouvoir aux maires de signer ces conventions de servitude par le biais d'une délibération spécifique. Le conseil municipal accepte et autorise donc le Maire à signer les conventions de servitude pour le passage des réseaux électriques/éclairage public.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 49 : Virement de crédit pour solde frais de RPI pour TAP 2014-2015.

La commune de Gaujac a fait parvenir les frais complémentaire TAP pour l'année scolaire 2014-2015 pour un montant de 1 738,08 €. Les crédits inscrits étant insuffisants, il convient d'effectuer un virement soit : 6554 : + 1450 ; 64522 : - 1450.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 50 : Abandon de terrain « Au Bourg » parcelle AH 409.

Les propriétaires de la parcelle AH 409, d'une superficie de 210 m² sise « au Bourg » font abandon de terrain de cette parcelle à la commune incluse dans le chemin rural. Le conseil municipal accepte cet abandon et autorise M. le Maire à signer tous documents à venir.

IX - Dossier n° 9 : Rapport d'activité 2014 du SDEE 47.

Bernard Dio prend la parole et présente le rapport d'activité 2014 du SDEE 47.

X - Dossier n° 10 : Délibération n° 51 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Présentation du rapport avec le visio projecteur. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

XI - Dossier n° 11 : Exercice du droit de préemption sur parcelle AM n° 82.

Maître Orifelli a fait parvenir un courrier concernant la parcelle boisée cadastrée section AM n° 82 d'une superficie de 1 hectare qui est à vendre. Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir cette parcelle.

XII - Dossier n° 12 : Courrier VNF réhabilitation de la maison Eclusière de Bernès.

VNF a fait parvenir un courrier pour la mise à disposition de la maison éclusière des Bernès à disposition des réfugiés. Des travaux de conformité sont à prévoir pour un montant de 25 000 € environ. VNF demande si la commune souhaite donner suite à cette proposition. Le conseil municipal ne souhaite pas investir dans ce bâtiment.

XIII - Dossier n° 13 : Présentation du rapport d'activité 2014 de VGA.

Le rapport a été projeté et envoyé aux élus en amont. Il sera présenté à la prochaine réunion du conseil.

XIV - Dossier n° 14 : Présentation de la candidature de Seb et Jo pour le multi-services

Le dossier de candidature est présenté aux élus. Après avoir pris connaissance des divers documents fournis, les membres souhaitent recevoir cette personne lors du prochain conseil municipal.

XV - Dossier n° 15 : Délibération n° 52 : Dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

M. le Maire rappelle aux membres présents que l'accessibilité des ERP a été réalisée. Suite au diagnostic réalisé par les services de VGA il s'avère que cette accessibilité n'est pas conforme à la réglementation. Un estimatif des dépenses a été réalisé, il s'élève à 10 458 € TTC pour l'ensemble des ERP. Cette mise en conformité nécessite le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 6 ans. Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer cet Ad'Ap.

Questions diverses :**Aménagement de l'aire de jeux.**

M. le Maire présente le descriptif et l'estimation des dépenses établis par le maître d'œuvre Architecture 47. Le montant de l'estimatif s'élève à 53 547,75 H.T. soit 64 257,30 TTC. Le conseil municipal accepte cet estimatif et autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offre.

Vu leur accord M. le Maire leur indique que l'appel public à la concurrence sera inséré dans le Sud Ouest et qu'il devrait paraître dans l'édition du 23 octobre. Suite à cette parution la réception des offres est fixée au lundi 16 novembre à 12h et l'ouverture des plis au mardi 24 novembre à 17h30.

François Frecchiami prend la parole : il demande qu'une bouche d'incendie soit installée au lieu-dit « Au Muscat ».

Le Maire répond qu'il est d'accord et qu'il va également demander au SDIS leur accord. Il précise que le coût d'une borne incendie est d'environ 2 000 €.

Ecole :

Sandrine martin prend la parole. Elle informe les membres présents de la mise en place du suivi de la garderie et de la cantine. Les règles de vie sont maintenues au travers des permis de bonne conduite pour l'année scolaire 2015-2016.

Le comité de pilotage des TAP a eu lieu le 28 septembre : 4 ateliers sont mis en place pour cette année. La planification de tous les comité de pilotage est établie.

Conseil d'école du 15 octobre à Gaujac : Les enseignantes ont fait part de leurs demandes : Problème de connexion internet, ordinateur portable en panne, tableau numérique en panne. La sonnette du portail est faible et n'est pas entendu dans les deux classes, les rideaux ne protègent pas assez du soleil et sont une source de distraction pour les enfants.

M. le Maire répond que suite à cette réunion il a rencontré les enseignantes. Le problème des rideaux est résolu.

Loïc Schlegel intervient concernant les problèmes de connexion internet à l'école. Il n'y a pas de solution.

Joël Castets intervient également et précise que pour le tableau numérique il a déjà contacté l'entreprise AEIM, qui l'a installé, pour qu'elle intervienne. A ce jour pas de réponse.

Photocopieurs couleur.

Joël Castets prend la parole. Suite à la demande des enseignantes d'avoir un photocopieur couleur à l'école, après étude sur l'utilisation du photocopieur actuel à l'école, il a demandé un devis auprès du commercial pour le remplacement du photocopieur noir et blanc par un photocopieur couleur à l'école. Suite à la proposition faite par celui-ci de remplacer les deux photocopieurs (mairie et école) et dans le cadre de la mise en concurrence puisqu'il s'agira d'un nouveau contrat de 5 ans, il a demandé un devis auprès d'un autre fournisseur. Il présente un tableau comparatif pour les deux machines incluant l'impact écologique : Sharp : 3 452,97 €/an et Ricoh : 2 749,36 €/an. L'économie réalisée sur 5 ans est de 3 518,06 €.

Il demande aux membres présents de réfléchir à ce dossier afin d'en délibérer au prochain conseil.

- Bulletin municipal.

Leslie Dubourdieu prend la parole et informe le conseil qu'il est en cours d'élaboration. Elle demande que les documents nouveaux à y insérer lui soient transmis.

- Cadeaux de fin d'année aux personnes âgées.

Les membres présents proposent que la liste des personnes de plus de 75 ans soit établie afin de la comparer avec celle des personnes de plus de 70 ans afin d'en évaluer la différence.

La séance est levée à 24h45.

N° délibération	OBJET	N° page
44	Fixation des critères de base pour les entretiens professionnels du personnel.	31
45	Remboursement par Groupama des bris de glace aux salles communales.	32
46	Demande de subvention au Conseil Général pour l'éclairage du terrain d'entraînement n°2 et une extension de l'éclairage au terrain d'entraînement n° 3.	32
47	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage du terrain d'entraînement n° 2 et une extension de l'éclairage au terrain d'entraînement n° 3.	32
48	Approbation des conventions de servitude entre la commune et le SDEE 47.	32
49	Virement de crédit pour solde frais de RPI pour TAP 2014-2015.	32
50	Abandon de terrain « Au Bourg » parcelle AH 409.	32
51	Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.	32
52	Dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.	33